

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, PIERRE & VACANCES déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 15/12/2011 au 22/12/2011

Raison Sociale : PIERRE & VACANCES

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 15/12/2011 au 22/12/2011

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 15/12/2011	Achats	3 384	23,060	78 035
Séance du 16/12/2011	Achats	5 610	23,080	129 479
Séance du 19/12/2011	Achats	3 683	23,204	85 460
Séance du 20/12/2011	Achats	3 766	23,941	90 162
Séance du 21/12/2012	Achats	5 306	24,370	129 305
Séance du 22/12/2013	Achats	2 898	24,547	71 136
Total		24 647	23,6774	583 577